

RE-INSCRIPTION DOCTORAT 2025-2026

- Date d'ouverture : .. **25 août 2025 à 08h00**
- Date de clôture : **15 septembre 2025 à 12h00**

Le dossier de demande de réinscription dûment complété et signé, doit être envoyé par mail à l'École Doctorale du Pacifique (EDP) ecole-doctorale@upf.pf. Renseignements par téléphone au 40 803 923 (uniquement le matin).

Pour tout dépôt de dossier déposer au-delà de la date de clôture, en préciser le(s) motif(s) au bas de la page 1 du document [Autorisation_Re-inscription_EDP_2025-2026](#).

ADMISSION EN 2EME ANNEE ET PLUS DE DOCTORAT

1. **Pour se réinscrire, le doctorant doit impérativement fournir le rapport de son Comité de Suivi Individuel (CSI)**, sauf si la soutenance de thèse est prévue entre le 1^{er} septembre 2025 et le 31 janvier 2026.
2. Les formulaires suivants devront être transmis par mail à l'EDP, **dûment complétés et signés** :

Documents	Signature		
	Candidat	Directeurs de thèse	Co-directeur de thèse
Autorisation_Re-inscription_EDP-UPF_2025-2026	X	X	X
Comite_Suivi_Individuel_2025-2026			
Portfolio			

L'EDP se charge de les faire suivre pour visa à la direction de l'EDP et pour accord au Président de l'UPF.

3. Après acceptation du dossier par le Président, le candidat recevra un lien **d'inscription administrative** sur la plateforme PEGASE.

En plus de s'inscrire, il devra en outre y téléverser :

Copie du passeport ou de la Carte National d'Identité (recto/verso)
Photo d'identité numérisée (format .jpeg)
Attestation de couverture sociale (carte CPS, ...) : les étudiants de moins de 26 ans (entre le 1er septembre 2023 et le 31 août 2024) ne pouvant fournir un justificatif de protection sociale, conforme à la réglementation, doivent obligatoirement s'affilier à la « CPS étudiante » au moment de leur inscription administrative.
Autorisation de réinscription

4. **Un lien de paiement relatif aux frais d'inscription** est automatiquement transmis dès validation des documents.
La réinscription en doctorat à l'UPF est définitive **après paiement** et **validation finale du dossier**.
5. Dans le cas d'une soutenance de thèse prévue entre le 1er septembre 2025 et le 31 janvier 2026, le doctorant est dispensé du paiement de ces frais.
6. La carte d'étudiant sera disponible auprès du Guichet d'accueil de l'université.
7. Le doctorant sous Contrat doctoral avec l'UPF est en charge transmettre un justificatif de réinscription à la DRH.

Veillez-vous rapprocher de l'École Doctorale du Pacifique (EDP) pour toute information complémentaire par mail : ecole-doctorale@upf.pf ou par téléphone au 40 803 923 (uniquement le matin).